

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Composition d'études cinématographiques

- Épreuve écrite

Sujet : Toutes les voix ont-elles un corps au cinéma ?

Le sujet de composition écrite proposé cette année (« Toutes les voix ont-elles un corps au cinéma ? ») était assez large, et visait un champ problématique (les rapports corps/voix) bien connu des candidates et candidats. Sans doute ce champ avait-il été couvert par les enseignements de préparation à cette épreuve. De ce fait, le principal écueil rencontré cette année consistait dans la restitution d'un cours sur la voix au cinéma sous la forme d'un exposé articulé, et parfois problématisé, mais qui ne pouvait se substituer à une analyse du sujet pour lui-même et au traitement d'une problématique répondant précisément aux enjeux de son élucidation. Nous avons trop souvent rencontré les mêmes références filmiques et lu un cadrage théorique identique (Michel Chion, Serge Daney, plus rarement Alain Boillat, Jean-Louis Comolli, François Niney) présenté de manière non problématisée et pas précisément associée au sujet. De nombreuses copies étaient très (trop) longues. Globalement, les copies de cette année étaient plus longues que celles des années précédentes.

La réflexion s'organisait cependant autour d'une interrogation paradoxale, à propos de la corporité de la voix, qui pouvait paraître surprenante. Ce sujet supposait donc une indispensable réflexion, aussi approfondie que possible, sur ses termes mêmes. Pourtant, cette formulation apparemment simple a entraîné un grand nombre de candidats à proposer, sans trop de réflexions préalables ni de vraie « discussion » des termes du sujet, un plan en trois parties qui les conduisait à répondre par oui, puis non, et enfin « peut-être » ou « ça dépend » à la question posée. Rappelons que le sujet ne constitue pas en lui-même une problématique, même lorsqu'il a la forme d'une question. Les plans qui ne se pliaient pas à l'alternance « son synchrone / non synchrone, voix avec corps / voix sans corps », ont souvent fait preuve de davantage d'originalité et développé des références plus inventives et plus personnelles, comme par exemple sur le doublage dans le cinéma d'animation ou les comédies musicales, sur la radio au cinéma, sur les phénomènes d'incarnation dans le jeu d'acteur qui engagent la voix, les voix de « corps invisibilisés » au cinéma, sur l'écoute au cinéma ou encore la voix des sourds, la voix des foules ou des collectifs, et enfin sur les voix dans les opéras filmés.

Notons qu'un certain nombre de copies a retourné le sens du sujet, en demandant si les corps de cinéma ont tous des voix, en analysant les corps monstrueux de cinéma, comme celui de *Elephant Man*, avec un certain succès.

La question posée privilégiait davantage la conceptualisation paradoxale et la construction originale d'un plan et d'une problématique. Aussi des copies parfois plus courtes, d'une douzaine de pages, pouvaient-elles recéler plus d'intérêt – et obtenir une meilleure note – que des copies très longues, de plus de seize pages, dont la construction et la problématique semblaient moins maîtrisées. L'accumulation d'exemples sans organisation précise a paru une solution de facilité aux correcteurs et correctrices. En règle générale, les différences entre les copies ont moins tenu à des manques ou des absences de savoirs et d'informations – la plupart se sont appuyées sur au moins une dizaine d'exemples de films ou de textes analysés et commentés, souvent davantage, parfois trop : on ne conseille pas de multiplier les films cités, mais plutôt d'appuyer le devoir sur une douzaine, voire une quinzaine d'exemples – que

ce soient des films ou des textes sur le cinéma – analysés, commentés et bien introduits. Les différences de notation sont donc essentiellement liées à la bonne compréhension de la question posée, à la réflexion construite à partir de la lettre du sujet lui-même.

La dissertation d'études cinématographiques sur programme n'en demeure pas moins une épreuve disciplinaire généraliste, destinée à évaluer une maîtrise du champ des études cinématographiques et de ses grandes questions, et pas seulement la maîtrise d'un programme. Il faut dater les films cités, et prendre le temps d'une description précise et d'une analyse de l'élément filmique convoqué dans l'argumentation. Soulignons enfin, une nouvelle fois, le danger de copies très longues, bavardes et peu problématisées. Nous privilégierons toujours une copie, même incomplète, même maladroite parfois, qui prend la peine, la place et le risque de cheminer dans une recherche approfondie du sens du sujet. De plus, les correcteurs et correctrices soulignent que des exemples et analyses personnelles de films dont on sent que les candidates et candidats les ont vus et appréciés, permettent souvent de faire la différence. L'originalité du choix des films analysés donne une idée de la qualité de l'investissement personnel des élèves. Il est clair que le temps manque pendant les deux ou trois années de préparation pour voir beaucoup de films de façon personnelle. Certes, le concours ne favorise pas forcément une certaine forme d'originalité et il est souvent difficile aux correcteurs et correctrices de déterminer un goût personnel des candidates et candidats pour le cinéma, un certain type de cinéma, des films vraiment aimés et connus. Mais c'est néanmoins ce qui est recherché afin de distinguer davantage les copies les unes des autres. Les quatre correcteurs et correctrices se félicitent donc de trouver tout de même, régulièrement, de bons exemples, de bonnes citations et de courtes mais fines analyses de nombreux films dans les dissertations et remercient les professeurs pour le travail accompli avec leurs étudiantes et étudiants à ce niveau, qui est absolument essentiel.

Rappelons pour finir que les titres des films doivent toujours être soulignés (dans les copies manuscrites) ou placés en italiques (dans les copies dactylographiées).

Nous avons rencontré un nombre particulièrement faible de copies blanches cette année. La plupart des copies étaient d'un assez bon ou d'un bon niveau. Le cours était connu, de nombreux exemples avaient été développés par les enseignants de CPGE et plusieurs plans pouvaient convenir pour structurer une réponse à la question posée, qui n'a donc pas surpris. La moyenne de l'épreuve s'établit à 10,02 et les notes sont comprises entre 01/20 et 19/20.

